

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

1. Modèle de produit/produit (numéro de produit, de type, de lot ou de série) :

22158017 (90118001/YMDWF A60 6.5W 1817-RGB65) AMPOULE INTELLIGENTE CONNECTEE WIFI BLANCHE 60×60×115MM / LOT 22527

2. Nom et adresse du fabricant (importateur) :

EDL ASSOCIES Zone Industrielle n°1, 2 rue Galilée 59224 THIANT

- 3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
- 4. Objet de la déclaration (identification du matériel électrique permettant sa traçabilité ; si nécessaire, une image couleur suffisamment claire peut être jointe pour identifier le matériel électrique) :





5. L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

DIRECTIVE 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE

DIRECTIVE 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

6. Références des normes harmonisées pertinentes appliquées ou des autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée :

DIRECTIVE 2011/65/UE

EN 62321-1:2013

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques -

Partie 1 : introduction et présentation

EN 62321-2:2014

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques –

Partie 2 : démontage, désassemblage et préparation mécanique de l'échantillon

EN 62321-3-1: 2014

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques -

Partie 3-1 : méthodes d'essai - Plomb, du mercure, du cadmium, du chrome total et du brome total par la spectrométrie par fluorescence X

EN 62321-4: 2014

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques -

Partie 4 : mercure dans les polymères, métaux et produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS

EN 62321-5: 2014

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques -

Partie 5 : du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques et du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS

EN 62321-6: 2015

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques -

Partie 6 : diphényles polybromés et diphényléthers polybromés dans des polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS)

EN 62321-7-1:2015

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques –

Partie 7-1 : chrome hexavalent - Présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements

incolores et colorés de protection anticorrosion appliqués sur les métaux à l'aide de la méthode colorimétrique - Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-1 : chrome hexavalent - Présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans le revêtements incolores et colorés de protection anticorrosion appliqués sur les métaux à l'aide de la méthode colorimétrique

EN 62321-7-2:2017

Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques -

Partie 7-2: Chrome hexavalent - Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par méthode colorimétrique

DIRECTIVE 2014/53/UE

• Article 3.1 (a) : protection de la santé et sécurité des utilisateurs

EN 62471: 2008

Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes

EN 62493: 2015

Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques

EN 62560: 2012 + A1: 2015

Lampes à LED auto ballastées pour l'éclairage général fonctionnant à des tensions > 50V – Spécifications de sécurité

EN 62311: 2008

Évaluation des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaines aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz)

Article 3.1 (b) : compatibilité électromagnétique

Draft ETSI EN 301 489-1 V2.2.0 (2017)

Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio.: Partie 1: Exigences techniques communes, Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.1 (b) de la Directive 2014/53 / UE et les exigences essentielles de l'article 6 de la Directive 2014/30 / UE.

Draft ETSI EN 301 489-17 V3.2.0 (2017)

Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio; Partie 17: Conditions particulières pour les systèmes de transmission de données à large bande; Norme harmonisée couvrant l'essentiel des exigences de l'article 3.1 (b) de la directive 2014/53/UE

EN 61547: 2009

Équipements pour l'éclairage à usage général - Exigences concernant l'immunité CEM

EN 55015: 2013 + A1: 2015

Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues

EN 61000-3-2: 2014

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-3: 2013

Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

Article 3.2 : utilisation efficace du spectre radioélectrique

ETSI EN 300 328 V2.1.1 (2016)

Systèmes de transmission à large bande – Equipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM à 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à large bande – Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2 de la directive 2014/53/UE

Signé par et au nom de : M. BÉCART Francois-Xavier

Denain, le 22 Juillet 2020

M. BÉCART - Directeur des Achats